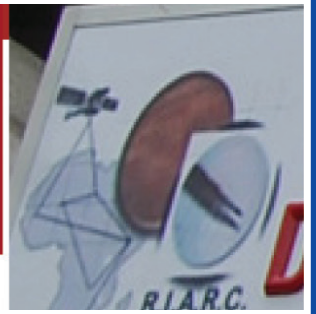


La Lettre du Riarc

Bulletin d'information du réseau des instances africaines de régulation de la communication n°018 de d'Octobre à Décembre 2022



HACA / MAROC Page 09



LA HACA DE CÔTE D'IVOIRE ABRITE LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ D'ORIENTATION DU RIARC AU TITRE DU BIENNUM 2023 - 2024

HAPA / MAURITANIE
Page 06

**DR
EL-HUSSEIN
OULD
MEDDOU
RECONDUIT A
LA TÊTE
DE LA HAPA**



CNC/BURUNDI Page 13



**ÉLABORATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE
TRIENNAL 2023-2025 DU CONSEIL NATIONAL
DE LA COMMUNICATION**

ATTAQUES TERRORISTES

**LA HAAC TOGO OUTILLE
LES JOURNALISTES POUR
UN MEILLEUR TRAITEMENT
DE L'INFORMATION**

HAAC / TOGO Page 26



SOMMAIRE

EDITO

LA REDYNAMISATION DU RIARC, PARI À GAGNER AU LENDEMAIN DE LA DIXIÈME CIRCAF.

Page 3

ZOOM

CNC/BURUNDI : JOURNEE D'ÉCHANGES SUR LA LUTTE CONTRE LES MESSAGES DE HAINE VIA LES MEDIAS.

Page 4

HAPA / MAURITANIE : DR EL-HUSSEIN OULD MEDDOU RECONDUIT A LA PRESIDENCE DE LA HAPA : Le Président de la République a reconduit par décret le 17 décembre dernier le Dr Hussein Ould MEDDOU à la Présidence de la HAPA-MAURITANIE.

Page 6

HCC / CENTRAFRIQUE : ENGAGEMENT DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DES MEDIAS CONTRE LA DESINFORMATION EN PRELUDE AUX ELECTIONS LOCALES DE 2023.

Page 7

HACA / MAROC : LA HACA DE CÔTE D'IVOIRE ABRITE LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ D'ORIENTATION DU RIARC AU TITRE DU BIENNUM 2023-2024

Page 9

HAAC/BENIN : MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES PROPRES DU RIARC : Point du paiement des cotisations des instances membres au 4è trimestre 2022.

Page 10

• VISITE DE LA NOUVELLE PRÉSIDENTE EN EXERCICE DU RÉSEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE RÉGULATION DE LA COMMUNICATION (RIARC) AU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF.

Page 11

VIE DES INSTANCES

CNC/BURUNDI: RETRAITE D'ÉLABORATION D'UN PLAN STRATEGIQUE TRIENNAL 2023-2025 DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION

Page 13

HAMA /TCHAD : LA HAMA A PARTICIPÉ À LA 1ÈRE ASSEMBLÉE GENERALE DE LA CEEAC

Page 17

• LA HAMA ÉTAIT PRÉSENTE À LA 7ÈME CONFERENCE DES PRESIDENTS DU RESEAU FRANCOPHONE DES REGULATEURS DES MEDIAS (REFRAM), AU SIÈGE DE L'UNESCO, À PARIS

Page 18

HAPA /MAURITANIE : LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE REÇOIT LE RAPPORT ANNUEL DE LA HAPA.

Page 20

HAAC/BENIN : ACTIVITES DU SECRÉTARIAT EXECUTIF: d'août à la fin 2022, le Secrétariat Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (SE/RIARC) n'a pas manqué de jouer son rôle d'interface entre les Instances membres.

Page 22

REGULATION EN QUESTION

CNC/CAMEROUN : REGULATION DES MEDIAS: Le Conseil National de la Communication engagé dans une approche de proximité.

Page 23

CSC/BURKINA - FASO : REGULATION DES MEDIAS : Les agents de monitoring renforcent leurs capacités.

Page 25

HAAC / TOGO : ATTAQUES TERRORISTES : la HAAC outille les journalistes pour un meilleur traitement de l'information.

Page 26

HAAC / BENIN: PUBLICATION DE LA DÉCISION DE RÈGLEMENTATION DE LA CAMPAGNE MÉDIATIQUE POUR LES LÉGISLATIVES ET TIRAGE AU SORT DU PASSAGE DES PARTIS POLITIQUES EN LICE SUR LES MÉDIAS RETENUS.

Page 28

• SIGNATURE DE CONVENTION AVEC 06 PROMOTEURS DE NOUVELLES RADIOS

Page 29

HAMA / TCHAD : LA HAMA SOUCIEUSE D'UN EXERCICE PROFESSIONNEL DU JOURNALISME AU TCHAD.

Page 30

HACA / MAROC : LA HACA DU MAROC EXPOSE A RIYAD SON EXPERIENCE EN MATIERE DE REGULATION AUDIOVISUELLE

Page 31

• LA HACA DU MAROC PUBLIE UN RAPPORT DE SUIVI DE LA COUVERTURE MEDIATIQUE DE LA CAN FEMININES 2022 PAR LES TELEVISIONS ET RADIOS NATIONALES.

Page 32

POÈME : VISION PROPHÉTIQUE

Page 33

FOCUS

HAPA / MAURITANIE : ORGANISATION D'UNE SESSION DE FORMATION PORTANT SUR LE THEME : "DESINFORMATION ET FACT -CHECKING" : COMMENT AGIR ?

Page 34

HCC / CENTRAFRIQUE : JOURNEE INTERNATIONALE POUR METTRE FIN A L'IMPUNITÉ DES CRIMES CONTRE LES JOURNALISTES.

Page 36

• L'UNION EUROPEENNE S'ENGAGE AVEC LES MEDIAS POUR DES ELECTIONS APAISEES.

Page 37



PAYS MEMBRES DU RIARC

- **Afrique du Sud** : Indépendant communication Authority of South Africa (ICASA)
- **Angola**: Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Bénin**: Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC)
- **Botswana** : National Broadcasting Board(NBB)
- **Burkina - Faso** : Conseil supérieur de la communication (CSC)
- **Burundi**: Conseil national de la communication(CNC)
- **Cameroun**: Conseil national de la communication (CNC)
- **Cap-vert**: Autorited reguladora para a Comunicações (ARC)
- **Centrafrique**: Haut Conseil de la communication (HCC)
- **Côte-d'Ivoire**: Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Gabon**: Haute autorité de la communication (HAC)
- **Ghana**: National Media Commission (NMC)
- **Guinée**: Haute autorité de la communication (HAC)
- **Guinée-Bissau**: Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Kenya**: Communication Authority of Kenya (CAK)
- **Lesotho**: Lesotho Communication authority (LCA)
- **Mali**: Haute autorité de la communication (HAC)
- **Maroc** : Haute autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Mauritanie** : Haute autorité de la Presse Audiovisuelle (HAPA)
- **Mozambique**: Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Namibi** : Communications Regulatory Authority of Namibia (CRAN)
- **Niger**: Conseil Supérieur de la Communication (CSC)
- **Nigéria** : National Broadcasting Commission (NBC)
- **République Démocratique du Congo** : Conseil Supérieur de la Communication audiovisuelle (CSCA)
- **Rwanda** : Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA)
- **Republique du Congo** : Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC)
- **Sao Tomé et Principe**: Conselho superior da Imprensa (CSI)
- **Sénégal**: Conseil National de Régulation de l'audiovisuel (CNRA)
- **Sierra Leone** : Independent Media Commission (IMC)
- **Swaziland**: Swaziland Broadcasting Service (SBS)
- **Tanzanie** : Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA)
- **Togo** : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)
- **Tchad** : Haute Autorité des Médias et de la l'Audiovisuel (HAMA)
- **Tunisie** : Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA)
- **Uganda** : Uganda Communications Commission (UCC)
- **Union des Comores** : Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA)
- **Zimbabwe** : Broadcasting Authority of Zimbabwe (BAZ)

La Redynamisation du RIARC, pari à gagner au lendemain de la dixième CIRCAF.

L'an 2023 marquera les activités post-covid-19 à l'échelle planétaire où les rencontres entre différentes instances de régulations vont davantage consolider les liens de coopération dans le domaine de la régulation des médias.

Oui, en 2022, malgré la morosité économique générale, plusieurs instances ont honoré leurs engagements de membre du RIARC. Elles ont œuvré pour s'acquitter de leurs cotisations annuelles.

Nos regards sont désormais portés sur 2023.

En 2023, le RIARC tiendra la première réunion du Comité d'Orientation de l'année afin d'asseoir les bases de la nouvelle feuille de route, le Plan d'Actions 2023-2024, pour une reprise effective des activités au sein de notre réseau.

La dixième Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF) tenue à Marrakech, a été une réussite. Malgré les deux années d'immobilisation dues à la pandémie du Covid-19, nos ardeurs n'ont pas été émoussées. Ainsi, par des rencontres physiques, des échanges fructueux et enrichissants ont permis un bon fonctionnement de la régulation des médias en Afrique.

C'est le lieu, une fois encore, de renouveler mes sincères félicitations et souhaiter plein succès au tandem AKHARBACH-BOURGOIN, respectivement nouvelle Présidente et nouveau Vice-président du RIARC, notre réseau commun.



Pour nos Institutions de régulation des médias qui ont connu des mouvements de chaises en 2022, en l'occurrence le Conseil National de la Communication (CNC) du Burundi et la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) du Tchad, je souhaite la bienvenue aux nouvelles autorités ayant en charge ces instances de régulation des médias. A vous chers collègues, qui avez achevé votre mandat au sein de vos instances respectives, je vous renouvelle toutes mes amitiés pour le bon chemin parcouru ensemble et le partage des expériences.

En 2023, le RIARC tiendra la rencontre du Comité d'Orientation, et mieux, organisera plusieurs activités de mobilisation, surtout en ces moments où fleurissent les médias en ligne et où certains de nos Etats expérimentent l'avènement de la Télévision Numérique Terrestre.

Il poursuivra l'œuvre de développement et militera pour davantage de modernisation sous la houlette de la HACA du Maroc. Fort de ces notes d'espoirs et confiant en notre volonté commune de travailler pour la paix dans nos pays respectifs et en Afrique, je souhaite d'avance à toutes et à tous une heureuse, fructueuse et laborieuse année 2023.

Vive les instances de régulation
Vive le RIARC pour la paix en Afrique ;
Je vous remercie.

Rémi Prosper MORETTI

Cotonou - République du Bénin
cordinationseriarc@yahoo.fr
Tél. : +229 21312109/21312659

Directeur de Publication

Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU
Président en exercice du RIARC

Directeur de Publication délégué

M. Rémi Prosper MORETTI,
Secrétaire Exécutif du RIARC

Rédacteur en Chef

Mme Odile HOUNSA DEHOUMON,
Coordonnatrice du SE/RIARC

Chef d'Edition

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU,
Assistant de la Coordinatrice
du SE/RIARC

Rédacteurs

Mme Odile HOUNSA DEHOUMON

Mme Bilkiss LAFIA-KODA

Mme Monique AGONGLO

Mme Edwige ASSOGBA

M. Anatole TOLOHIN

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU

M. Mikaila TOKO

Infographie et mise en ligne Mme

Monique AGONGLO,
Webmestre du RIARC

Assistant technique pour la mise en ligne

M. Adil BOURBATE,

Hebergement et entretien du site

HACA Maroc



JOURNÉE D'ÉCHANGES SUR LA LUTTE CONTRE LES MESSAGES DE HAINE VIA LES MEDIAS.

Le jeudi 27 octobre 2022, le Conseil National de la Communication en collaboration avec La Benevolencija, a organisé une Journée d'échanges sur la lutte contre les messages de haine via les médias.



Ambassadeur Vestine NAHIMANA, Présidente du Conseil National de la Communication (CNC) du Burundi

Dans son mot d'accueil, le Chef de Missions de La Benevolencija au Burundi, Nestor NKURUNZIZA, a remercié le CNC de la bonne initiative qui est devenue d'ailleurs une habitude de rencontrer les médias dans le cadre de favoriser le dialogue. Il a en particulier remercié la Présidente du CNC qui reste toujours disposée à recevoir tous les hommes des médias qui s'adressent à cet organe de régulation.

Dans son discours d'ouverture des activités, la Présidente du Conseil National de la Communication (CNC), Ambassadeur Vestine NAHIMANA, a d'abord remercié La Benevolencija qui a voulu accompagner le CNC dans l'organisation de l'activité. Elle a salué

le rôle joué par La Benevolencija dans la lutte contre les messages de haine. Elle a indiqué que la journée d'échanges vise à évaluer et apprécier ce qu'on a pu faire depuis la rencontre de Gitega pour ensuite définir ensemble des mécanismes de collaboration pour lutter en synergie contre les messages de haine.

Pour réussir ces échanges, Ambassadeur Vestine Nahimana a recommandé de :

- Partager l'information de façon ouverte ;
- Éliminer ou gérer les contraintes faisant obstacle à un échange participatif ;
- Adopter des garanties de confidentialité ;

- Rendre les échanges distrayants et conviviaux ;
- Envisager de co-organiser les dialogues avec d'autres partenaires nationaux à travers la production des émissions et articles de presse qui font intervenir la population ;
- Prendre régulièrement le temps de faire des échanges organisés.

Sur les fautes professionnelles haineuses

Le Chef du service monitoring du CNC, Pontien KARIMWABO, a présenté en brochant les grandes fautes professionnelles haineuses et dangereuses commises par les médias au cours des exercices 2020/2021 et 2021/2022, après la rencontre de février 2020 à



M. Pontien KARIMWABO, Chef service monitoring échangeant avec les participants

Gitega entre La Benevolencija et les responsables des médias, les rédacteurs en chef et les chargés de monitoring au CNC.

Pour lui, au cours de la période sous analyse, le Service de monitoring du CNC a remarqué que les médias ont continué à commettre des dérapages, certains plus graves (propos haineux et dangereux) que les autres.

Il a souligné qu'en plus des fautes professionnelles couramment enregistrées, il y en a d'autres que les analystes-observateurs constatent et qui ne sont pas à prendre à la légère, notamment :

- Le non-respect des lignes éditoriales;
- Les journalistes qui présentent sans s'être fait inscrire au Registre National des Médias(RNM) ;
- Le non-respect du principe d'équilibre et du pluralisme de l'information (temps d'Antenne, temps de parole) ;
- Le non accès équitable des acteurs politiques, des institutions et de la Société Civile à certains médias ;
- L'atteinte aux bonnes mœurs burundaises.

Attitude du CNC par rapport à ces fautes. Par rapport à ces fautes professionnelles, le CNC a fait la consultation avec les responsables des médias, a organisé

des réunions formelles avec tous les responsables des médias, a organisé des descentes dans les médias en vue d'un échange dans un cadre plus restreint et spécifique afin de descendre en profondeur de certains aspects qui méritaient une attention particulière. Ce dialogue avec les responsables des médias incriminés a permis à certains de se ressaisir.

M. KARIMWABO a fait les recommandations suivantes aux responsables des médias, aux médias eux-mêmes et aux journalistes :

- a)** ils doivent éviter à tout prix les dérapages en travaillant de façon professionnelle et responsable.
- b)** un journaliste mal intentionné est dangereux car un seul mot, véniel soit-il, une image, sans grande valeur soit-elle, une photo, quelle qu'elle soit, peut tuer des milliers de personnes.
- c)** Il est recommandé aux responsables des médias d'être proactifs pour mieux prévenir les fautes professionnelles car « vaut mieux prévenir que guérir. »
- d)** les médias doivent éviter de rééditer (ou de rebondir) ce qui s'est passé dans les années 70, 90 et 2015.

Aux télévisions

- Faire une sélection rigoureuse des musiques et des films à télédiffuser.
- Limiter l'âge des téléspectateurs pour

les musiques et films qui montrent des images sur l'amour ou la violence.

- Bien choisir le temps de diffusion

Au CNC :

- Prendre des mesures envers les médias qui montrent les images qui choquent aux enfants et des musiques qui outrepassent la moralité et les bonnes mœurs burundaises.

- Assurer un suivi régulier des films et musiques qui sont montrés (ou diffusés) dans les quartiers Il a terminé par des extraits illustrant les messages de haine qui ont transité par les médias burundais pendant cette période. Tous se sont étonnés.

Après les travaux en groupe, les participants ont, eux aussi, émis des recommandations à l'endroit du CNC, de la Benevolencija et des Médias.

Reprenant la parole pour clôturer les activités de la journée, la Présidente du CNC, Ambassadeur Vestine Nahimana, a fait entendre que ce cadre d'échange est une opportunité à explorer et exploiter. Car, a-t-elle souligné, on a un objectif à atteindre, d'où du travail à faire.

Rappelant que les réseaux de régulateurs se sont rencontrés à Kinshasa il y a quelques mois et que les échanges étaient centrés sur la lutte contre les discours de haine, elle a indiqué que ce genre de discours a fait couler beaucoup d'encre.

Aux médias en ligne, elle a fait un clin d'œil en leur disant qu'on a déjà entamé un dialogue avec les responsables de Google, Twitter, Facebook et autres plateformes, leur signifiant que tout média en ligne qui continuera d'envenimer l'opinion sera éradiqué. Elle les a invités à travailler avec patriotisme. Elle a enfin exhorté les médias burundais à créer un réseau par lequel ils pourraient se donner des conseils en attendant la remise en place d'une instance d'Auto-Régulation.

HAPA/MAURITANIE

DR EL-HUSSEIN OULD MEDDOU RECONDUIT A LA PRESIDENCE DE LA HAPA

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A RECONDUIT PAR DÉCRET LE 17 DÉCEMBRE DERNIER LE DR HUSSEIN OULD MEDDOU À LA PRÉSIDENTE DE LA HAPA-MAURITANIE.



Le Dr Hussein Ould MEDDOU à la Présidence de la HAPA-MAURITANIE.

Le Président de la République a reconduit par décret le 17 décembre dernier le Dr Hussein Ould MEDDOU à la Présidence de la HAPA-MAURITANIE.

Cette nomination intervient suite à la réforme de l'institution qui élargit et renforce la HAPA. Elle s'inscrit également dans le cadre de la réforme générale de la Presse initiée en 2020 par les pouvoirs publics après la création de la commission des réformes des médias.

Nommé pour une première fois le 10 juin 2020 à la **HAPA, Dr El-Hussein Ould MEDDOU** est un professionnel de L'INFORMATION et de la communication et fut le premier journaliste à occuper cette fonction.

Notons enfin que neuf autres membres ont été également nommés à la HAPA reflétant la diversité et le genre dans sa composition.

Mamoudou SY

HCC / CENTRAFRIQUE

ENGAGEMENT DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DES MEDIAS

CONTRE LA DESINFORMATION EN PRELUDE AUX ELECTIONS LOCALES DE 2023

Durant 48 heures, le Haut Conseil de la Communication a réuni les professionnels des médias dans un atelier de réflexion visant non seulement à faire le diagnostic des différentes organisations professionnelles des médias, mais surtout de les doter d'outils essentiels devant concourir à leur redynamisation. Cette rencontre a eu lieu du 17 au 18 novembre 2022 dans la salle de conférence du complexe sportif BOGANDA, avec le soutien de la MINUSCA et INTERNEWS.



Photo de famille des participants à l'atelier du 17 au 18 novembre 2022

L'atelier a débuté le jeudi 17 novembre 2022 par la cérémonie officielle, présidée par Monsieur POUAMBI José Richard. La MINUSCA était représentée par son Porte-Parole Monsieur Vladimir MONTEIRO. Prenant la parole, Madame GREDIBERT-BIDA, responsable de la commission relations internationales et coopération, a situé l'assistance sur les objectifs de l'atelier qui concourent à la redynamisation des OPM.

Le deuxième Intervenant était Monsieur MONTEIRO, qui a félicité

le HCC pour l'heureuse initiative d'organiser cet atelier à l'endroit des OPM. Il a également rappelé les dispositions du nouveau mandat de la MINUSCA qui est celui d'« accompagner les autorités centrafricaines dans la préparation et la tenue d'élections locales apaisées en 2023 (...) ». Dans son discours de circonstance, Monsieur POUAMBI a rappelé les actions menées par le HCC pour la mise en œuvre du plan national pour la prévention de l'incitation à la haine et à la violence, depuis 2018. En parlant de la désinformation et des élections de 2023, le Président du

HCC a précisé que les organisations professionnelles des médias sont au cœur du processus car disposant des atouts et du pouvoir pour défendre les intérêts des journalistes et leur rappeler leur devoir au respect des normes journalistiques. Monsieur POUAMBI a relevé les manquements et dysfonctionnements qui gouvernent les OPM et ne permettent plus leur visibilité et viabilité. Et c'est le motif de cet atelier consacré à redynamiser ces structures pour garantir des élections apaisées en 2023.





M. POUAMBI José Richard, Président du HCC Centrafrique

Après la cérémonie d'ouverture, Madame GREDIBERT-BIDA qui assurait la modération des travaux, a invité Monsieur POUAMBI à délivrer sa communication qui portait sur « Les outils et mécanismes de lutte contre la désinformation et les rumeurs ». L'orateur a fait un bref rappel sur la définition de la désinformation avec quelques exemples à l'appui. Il a ressorti la nuance entre la mésinformation et la rumeur. Selon ce dernier, diffuser ou publier une désinformation est une faute professionnelle qui peut être sanctionnée par le Régulateur. Avant de conclure sa communication, Monsieur POUAMBI a interpellé les professionnels des médias à la responsabilité sociale et à toujours s'assurer de la véracité des faits avant toute publication. Cette communication est suivie d'échanges. Après la première communication, le comité technique a invité les participants à se mettre en groupes de travail pour approfondir davantage le contenu de la première communication. Cette stratégie visait à donner matière aux professionnels des médias de débattre non seulement des arguments soulevés lors

de la communication sur la désinformation, mais surtout des points contenus dans le projet du document d'engagements soumis par le comité technique. A la fin de cet exercice, les participants s'étaient retrouvés en plénière pour amender et valider le document final.

La deuxième communication de la journée était présentée par Monsieur NGOULOU Fridolin. Elle était intitulée « Conception des modèles économiques des entreprises de presse ». Monsieur NGOULOU Fridolin a présenté les différents types de modèles économiques pour les entreprises de presse. Monsieur NGOULOU a terminé sa communication sur un appel à la réglementation du secteur des annonces publicitaires par les médias, et à la multiplication du circuit de commercialisation du journal imprimé afin d'augmenter son rendement.

La seconde journée du 18 novembre 2022 a connu trois communications. Monsieur TCHECHOUARD qui est Sociologue de formation et Professeur à l'Université de Bangui, a présenté sa communication sur la thématique : « Les techniques de montage et de pilotage des projets ». L'orateur a rappelé aux professionnels des médias la notion du cycle de projet ainsi que le processus de montage et de pilotage des projets. Il a conclu sa présentation en rappelant aux Organes de Presse, l'importance de la question de redevabilité dans tous les projets pilotés. La deuxième communication de la journée a été présentée par Monsieur PASSICOUSSET Laurent de l'ONG

INTERNEWS, sur « Axes stratégiques des OPM : Responsabilité, spécificité et gouvernance ». Monsieur PASSICOUSSET a saisi l'occasion pour échanger avec les participants sur les trois concepts qui sont la responsabilité, la spécificité et la gouvernance. Selon lui, ces terminologies représentent les piliers d'une association. Monsieur PASSICOUSSET a approfondi sa communication à travers des séries de questions et réflexions faites par les participants.

La dernière communication a été celle faite par Monsieur l'Abbé MANENGOU Jean Ignace sur le thème « Les principes de gestion de la vie associative ». L'intervenant a orienté sa présentation sur trois axes importants, à savoir : Pourquoi créer une association ? Pourquoi la question de viabilité des OPM ? Et quelles sont les limites des OPM aujourd'hui ? Des échanges ont été faits autour de ces trois questions. Il a été constitué deux groupes de travail permettant de recueillir des informations sur les limites des organisations professionnelles des médias. C'est une stratégie destinée à faire l'autopsie de ces OPM par les professionnels des médias eux-mêmes et permettant ainsi au Haut Conseil de la Communication de faire un plaidoyer auprès des partenaires pour la mise en œuvre de leur redynamisation effective. A l'issue de ces échanges fructueux au sein de chaque groupe, l'occasion a été donnée de réunir les participants en plénière afin de disposer d'un seul document validé.

Avant la cérémonie de clôture, le comité technique a soumis à la signature des représentants des OPM le document d'engagements pour la lutte contre la désinformation.

M. NGATTE Joseph Roméo
 Directeur Relations Internationales, Coopération,
 Documentation et Promotion des Arts et de la
 Culture Point Focal RIARC et REFRAM

LA HACA DE CÔTE D'IVOIRE ABRITE LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ D'ORIENTATION DU RIARC AU TITRE DU BIENNUM 2022-2024.

Mme Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA du Maroc et actuelle présidente du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) a présidé, le mercredi 14 décembre 2022 à Abidjan, la première réunion du Comité d'Orientation de la plateforme continentale pour le biennium 2022-2024



Présidente du RIARC au milieu, le Vice Président du RIARC à gauche et le Secrétaire Exécutif du RIARC à droite.

En présence de Me René Bourgoïn, Vice-Président du RIARC et Président de la HACA de Côte d'Ivoire, hôte de cette rencontre et de M. Prosper Moretti, Président de la HAAC Bénin et Secrétaire Exécutif du réseau, Mme AKHARBACH a présenté les grandes lignes de la feuille de route de l'organisation pour les deux années à venir. Le document est axé autour de **5 thématiques phares**: l'adoption de la régulation au nouvel environnement numérique, la régulation du pluralisme politique en période électorale, le traitement médiatique de la question migratoire, la viabilité économique des médias et enfin l'éducation aux médias, toutes identifiées

lors d'une précédente réunion tenue à Cotonou en octobre 2022. Au cours de cette rencontre, les trois présidents ont échangé également autour des grandes décisions et propositions adoptées par la Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique tenue à Marrakech en septembre dernier.

En clôture de la réunion, la nouvelle troïka du RIARC s'est engagée à agir, avec



Vue des participants

la participation et le soutien de toutes les instances membres, en faveur du rayonnement international du réseau et du renforcement de l'action collective des régulateurs du continent pour la consécration d'un paysage audiovisuel africain pluraliste, promoteur de la diversité des sociétés africaines, respectueux des principes des droits humains et vecteur des valeurs démocratiques et humanistes.

MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES PROPRES DU RIARC : POINT DU PAIEMENT DES COTISATIONS DES INSTANCES MEMBRES AU 4^e TRIMESTRE 2022.



Madame Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA du Maroc, Présidente en exercice du RIARC

Le pouvoir de toute organisation se trouve dans sa capacité à mobiliser les ressources propres à son bon fonctionnement. Les Instances Membres du RIARC ont compris l'enjeu de la force financière et s'activent toujours à honorer leur engagement statutaire. Les cotisations sont reçues dans le compte bancaire N°030090723001-84 ouvert dans les livres de la Société Générale Bénin.

Le paiement de la cotisation statutaire est annuel et court de janvier après l'émission des avis de recouvrement à décembre de la même année. Chaque trimestre de l'année reçoit son lot de paiement de cotisation et le compte bancaire du réseau est renfloué. Selon leur position sur le tableau de paiement, les Instances opèrent des versements différents.

Certaines Instances paient leur cotisation de l'année en cours suivi des arriérés, d'autres qui n'ont pas de retard dans le paiement versent l'année en cours et d'autres encore règlent par anticipation.

Après le troisième trimestre de l'année 2022 qui a reçu les rapatriements de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc, du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) du Sénégal, de l'Autorité de Régulation de la Communication (ARC) du Cap Vert et du Conseil supérieur de la communication Sociale (CSCS) du Mozambique, le dernier trimestre de l'année, qui n'est pas encore à son terme, reçoit beaucoup d'encaissements. La Haute Autorité de la Presse Audiovisuelle (HAPA) de la Mauritanie s'est mise à jour en

versant, avec présentation des pièces justificatives au Secrétariat Exécutif du RIARC, la cotisation de l'année en cours et a aussi liquidé l'arriéré de l'année 2021. La Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) de la Tunisie et la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin se sont quant à elles acquittées de leur cotisation annuelle au titre de l'année 2022 et sont à jours.

Rappelons qu'à l'occasion de la tenue de la dixième (10ème) Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF) au Maroc, la National Media Commission (NMC) du Ghana s'est mise à jour en payant en espèce la cotisation de l'année 2022 et est à jour.

HAAC/BENIN

VISITE DE LA NOUVELLE PRÉSIDENTE EN EXERCICE DU RÉSEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE RÉGULATION DE LA COMMUNICATION (RIARC) AU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF.

Madame Latifa AKHARBACH, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc et nouvelle Présidente en exercice du RIARC, a visité le Secrétariat Exécutif du réseau, du 24 au 26 octobre 2022, pour une prise de contact et des échanges sur le projet de la prochaine feuille de route 2023-2024 et la tenue de la prochaine réunion du Comité d'Orientation.



Madame Latifa AKHARBACH, nouvelle Présidente en exercice du RIARC à gauche et Monsieur Rémi Prosper MORETTI, Secrétaire exécutif du RIARC à droite.

d'inactivité due aux contraintes de la crise pandémique au covid-19 et rappelé tout le prix qu'elle attache au développement et au rayonnement du réseau. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle a choisi pour sa première sortie de visiter le Bénin, où se trouve le siège permanent du RIARC.

Dans la même matinée, la Présidente en exercice a participé à la séance plénière des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin, élargie aux cadres de l'institution et à Monsieur Talal SALAH DINE, Manager des Affaires Africaines et Internationales de la HACA Maroc.

Elue à la tête du RIARC à l'occasion de la dixième CIRCAF tenue du 21 au 23 septembre 2022 à Marrakech, Madame Latifa AKHARBACH, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc, a choisi la terre béninoise pour effectuer sa première sortie et sa première visite de travail dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

La visite de travail a démarré dans la matinée du mardi 25 septembre 2022, par un tête à tête avec le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du



Séance de travail entre la nouvelle Présidente en exercice du RIARC et le collège des Conseillers de la HAAC du Bénin

Bénin et Secrétaire Exécutif du RIARC. Au sortir de cette entrevue entre les deux personnalités, la Présidente en exercice a éclairé la presse sur l'objectif de sa mission qui s'inscrit dans la dynamique d'une opérationnalisation du RIARC après une longue période

Au cours de cette séance, deux (02) sujets d'importance pour la régulation des médias étaient au cœur des échanges. Ils ont fait l'objet de communications exposées par des cadres de la HAAC Bénin. La première intitulée :

«Evaluation de l'utilisation par la HAAC Bénin de la solution HMS : perspectives d'amélioration du logiciel pour une meilleure utilisation», a été présentée par Monsieur Razack ADELEKE, Chef du Service des Technologies de la Communication.





Madame Latifa AKHARBACH, nouvelle Présidente en exercice du RIARC à gauche et Monsieur Rémi Prosper MORETTI, Secrétaire Exécutif du RIARC à droite

La deuxième communication intitulée «l'expérience béninoise en matière de régulation des contenus audiovisuels en ligne», a été développée par Monsieur Modeste QUENUM, Chef du Service du Contenu des Médias en ligne.

Après ces deux exposés, les participants ont mené des échanges intéressants et fructueux. Les contributions et les éclaircissements de la Présidente en exercice sur les questions en débat étaient très remarquables. Il est souhaité l'évaluation de l'utilisation du HMS avant l'implémentation du HMS+ et la réflexion sur les dispositions à prendre pour la redondance dudit système. En ce qui concerne la régulation des contenus

audiovisuels en ligne, l'expérience des deux instances de régulation des médias reste pratiquement la même.

La journée de travail a pris fin après la visite par la délégation marocaine de la Nouvelle Maison de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB). Celle-ci a été accueillie par les responsables de la radio et de la télévision nationales. Les transformations en cours au sein de l'office en vue de l'avènement de la télévision numérique terrestre au Bénin étaient au cœur des échanges.

La deuxième journée a été consacrée à la séance de travail entre la Présidente en exercice, le Secrétaire Exécutif et le personnel

de la Coordination du Secrétariat Exécutif du RIARC.

Les échanges ont porté sur le rapport de la 10ème CIRCAF, le projet de la prochaine feuille de route pour le biennium 2023-2024, la tenue de la première réunion du Comité d'Orientation (CO) et d'autres points en lien avec la gouvernance du réseau. A l'issue des travaux, les axes du plan d'actions du RIARC pour le biennium 2023-2024 ont été élaborés, la période de la tenue de la première réunion du Comité d'Orientation a été définie, et le rapport général a été adopté

CNC/BURUNDI

RETRAITE D'ELABORATION D'UN PLAN STRATEGIQUE TRIENNAL 2023-2025 DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION

Du lundi 29 août au vendredi 02 septembre 2022, à l'Hôtel Ruhuka de Buye en commune Mwumba de la province Ngozi, s'est tenue, pendant cinq (05) jours, une Retraite de l'élaboration d'un plan stratégique triennal 2023-2025 du Conseil National de la Communication (CNC) sous les auspices de la Présidente dudit Conseil, Ambassadeur Vestine Nahimana.



Ambassadeur Vestine NAHIMANA, Présidente du CNC BURUNDI

période 2023-2025. Le document du plan stratégique triennal du Conseil National de la Communication, qui aura été élaboré par le CNC, sera à son tour officiellement présenté aux partenaires techniques et financiers, aux responsables des institutions étatiques et des médias pour appropriation. Cette activité est programmée pour la première semaine du mois de Décembre 2022 à Bujumbura. La Présidente du CNC n'a pas manqué de témoigner sa gratitude au représentant de la Coopération Suisse au Burundi, qui a œuvré pour la réussite de cette activité sur le plan technique et financier.

La première journée a été consacrée aux présentations des chefs des différents services qui ont mis au clair les atouts mais aussi les défis auxquels fait face le CNC. Cela a permis aux participants à la retraite d'avoir une image du CNC qui régulera les médias burundais jusqu'en 2025.

Plusieurs thèmes ont été exploités

Parmi nombre de thèmes exploités, le service Communication du CNC a préféré mettre un accent particulier sur ceux qui suivent :

Au troisième jour de la retraite, deux thèmes ont été exploités : « Le Conseil national de la Communication au défi de la dématérialisation du numérique dans son plan stratégique triennal (2023-2025) », présenté par Olivier Kadodwa, Chef de Service Coopération et Partenariat au Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Média, ainsi que « Le Plan stratégique triennal : Intégrer les Technologies de l'Information et de la Communication », présenté par le

Pour à la Présidente du CNC, Ambassadeur Vestine NAHIMANA, il s'agit d'un cadre approprié pour une retraite dont l'objectif est l'élaboration d'un plan d'action stratégique triennal (2023-2025) avec comme vision principale la mise en place d'une feuille de route qui lui évitera de naviguer à vue jusqu'aux élections de 2025.

Elle ajoute que de cette retraite résultera une réflexion approfondie des activités phares pouvant meubler ce document qui par après, sera soumis aux partenaires techniques et financiers pour validation.

« Les contributions qui seront recueillies pendant les travaux de l'atelier vont enrichir le document pour en sortir un plan stratégique qui soit à mesure de guider de façon efficiente les activités du CNC durant la



Photo de famille des participants

Dans son mot d'accueil, le Conseiller juridique du gouverneur de la province Ngozi, Paul Niyonzima, a témoigné de la reconnaissance au CNC pour avoir eu l'idée de tenir les travaux de cette retraite de réflexion en commune Mwumba dans la province de Ngozi, précisément à BUYE, à l'Hôtel RUHUKA. Pour lui, c'est un signe distinctif de la confiance et du soutien que le CNC apporte à la province.



14 | VIE DES INSTANCES

Consultant du Conseil national de la Communication, Jean Sacha Barikumutima.

Parlant du Paysage numérique stratégique, Ir Olivier Kadodwa a indiqué qu'il y a une ferme volonté politique exprimée par la plus haute autorité de moderniser l'Administration à travers l'adoption de la stratégie sectorielle du Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias pour la mise en œuvre du Plan National de Développement, l'opérationnalisation de l'axe 4 « e-gouvernement, e-gouvernance et Burundi en ligne » de la Politique Nationale de Développement des TIC, le Guichet Unique pour la fourniture des services aux citoyens, le secteur privé et les autres agences gouvernementales, l'adoption du Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique ainsi que la Stratégie Nationale de digitalisation qui est en cours Et en ce qui est d'Intranet gouvernemental (ComGov), le présentateur Kadodwa a indiqué que Le Système de Communication du Gouvernement a été initié dans le cadre de la mise en œuvre du Projet RCIP2 pour permettre aux différentes entités publiques de pouvoir échanger et stocker les données à travers un intranet gouvernemental.

Il a ajouté que plus de 100 institutions sont connectées au réseau COMGOV mais que malheureusement, le Conseil National de la Communication (CNC) n'en fait pas partie alors qu' Il ne fait plus partie du réseau des Points Focaux TIC.

Pour une bonne réussite du plan stratégique triennal en incluant le volet numérique, le présentateur du thème a proposé une mise à niveau des infrastructures réseaux du CNC ainsi que les antennes régionales, l'élaboration d'un manuel de procédures/ Technologies de

l'Information, le support technique et assistance des utilisateurs, la refonte du site web du CNC qui doit être dynamique et construit sur une

Il ne fait plus partie du réseau des Points Focaux TIC.

Pour une bonne réussite du plan



Dr Olivier Kadodwa: "Mettre en place une plateforme de digitalisation des notifications liées à la gestion des plaintes et disposer d'un système d'archivage électronique des documents"

plateforme propriétaire ; faire en sorte que l'administration du site soit rapatriée au CNC, mettre en place une plateforme de digitalisation des notifications liées à la gestion des plaintes, disposer d'un système d'archivage électronique des documents, renforcer les capacités des informaticiens en vue de procéder ou faire procéder auprès des opérateurs à toutes les enquêtes nécessaires, sans oublier la mise en place d'un système de gestion des ressources humaines.

Et en ce qui est d'Intranet gouvernemental (ComGov), le présentateur Kadodwa a indiqué que Le Système de Communication du Gouvernement a été initié dans le cadre de la mise en œuvre du Projet RCIP2 pour permettre aux différentes entités publiques de pouvoir échanger et stocker les données à travers un intranet gouvernemental. Il a ajouté que plus de 100 institutions sont connectées au réseau COMGOV mais que malheureusement, le Conseil National de la Communication (CNC) n'en fait pas partie alors qu'

stratégique triennal en incluant le volet numérique, le présentateur du thème a proposé une mise à niveau des infrastructures réseaux du CNC ainsi que les antennes régionales, l'élaboration d'un manuel de procédures/ Technologies de l'Information, le support technique et assistance des utilisateurs, la refonte du site web du CNC qui doit être dynamique et construit sur une plateforme propriétaire ; faire en sorte que l'administration du site soit rapatriée au CNC, mettre en place une plateforme de digitalisation des notifications liées à la gestion des plaintes, disposer d'un système d'archivage électronique des documents, renforcer les capacités des informaticiens en vue de procéder ou faire procéder auprès des opérateurs à toutes les enquêtes nécessaires, sans oublier la mise en place d'un système de gestion des ressources humaines.

En ce qui est de l'Intégration des Technologies de l'Information et de la Communication dans le Plan





ean Sacha Barikumutima : "Les équipements du CNC ne sont pas à la hauteur pour accomplir la mission de filtrage du contenu web"

stratégique triennal, le Consultant Jean Sacha Barikumutima a beaucoup insisté sur l'identification de toutes les possibilités techniques pour filtrer le contenu en ligne jugé indésirable. Il a rappelé les constats faits par l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) sur la diffusion des contenus audios et vidéos pouvant porter atteinte à la sécurité nationale via les réseaux sociaux et les autres médiums en ligne comme Youtube.

Il a indiqué qu'il a été noté que le CNC dispose des équipements de monitoring du contenu diffusé par les médias connus au Burundi (radio, Télévision, journaux), mais que ces équipements ne sont pas à la hauteur pour accomplir la mission de filtrage du contenu web. De plus, le CNC manque de ressources humaines suffisantes pour accomplir ses tâches.

Comme recommandations à l'endroit du gouvernement, il faut :

- Promulguer au plus vite la loi sur le cyber sécurité dont le projet existe depuis deux ans ;
- Renforcer les services du CNC en ce qui concerne les capacités de monitoring du contenu en ligne et d'instruction des plaintes, les ressources humaines suffisantes et les équipements adéquats.

Pour le Conseil National de la Communication, il faut notamment :

☑ Renforcer les services du CNC en ce qui concerne les capacités de monitoring du contenu en ligne et d'instruction des plaintes, notamment les ressources humaines suffisantes et les équipements adéquats ;

☑ S'adapter, moderniser et innover en instaurant le Media-monitoring digital car les TIC nous fournissent différentes solutions accessibles pour mieux être efficace dans le suivi des activités en ligne ;

☑ Avoir des outils/bases de données digitales ou des plates-formes digitales pour gérer les plaintes et/ou faire des analyses thématiques, historiques et factuelles ;

☑ Renforcer la digitalisation au sein du bureau exécutif ;

☑ Planifier et organiser des sessions de renforcement des capacités du staff de CNC sur les aspects cruciaux à l'attente des résultats stratégiques de l'instances par des ressources humaines externes ou autres experts d'appui.

Comment le CNC peut s'approprier de son mandat : légitimité et crédibilité

A la quatrième journée, la conférencière Dr Daniella Niteka, Professeur à l'Université du Burundi, a exposé sur : « Comment le CNC peut s'organiser, planifier et

exécuter son mandat et mobiliser les ressources pour l'atteinte des résultats concrets».

Elle a fait savoir que pour être crédible, un régulateur s'applique à être vertueux ! Son comportement en tant qu'institution ainsi que le comportement des membres de son personnel doivent être cohérents avec des missions qui lui sont confiées.

Cela doit transparaître dans les valeurs qui guident l'action de l'instance de régulation. Et d'ajouter que les qualités requises pour une bonne Instance de régulation sont principalement le respect de l'Etat de droit, lesouci du bien commun, l'efficacité, la compétence, l'impartialité, la transparence, la discrétion et la proportionnalité.

Pour Dr. Daniela Niteka, « Avant l'élaboration de tout plan stratégique, il faut d'abord définir son cadre logique ». Elle a ensuite indiqué que la gestion axée sur les résultats est une stratégie ou méthode de gestion selon laquelle une organisation veille à ce que ses procédés, produits et services, contribuent à la réalisation de résultats clairement définis. Elle précise que c'est cette gestion qui fournit un cadre cohérent de planification et de gestion stratégiques en améliorant l'apprentissage et la responsabilité.

Dans la suite de sa présentation, elle a indiqué qu'avant l'élaboration de tout plan stratégique, il faut d'abord définir son cadre logique qui est un outil utilisé pour aider à renforcer la conception, l'exécution et l'évaluation d'un projet. Pourtant, dit-elle, ce travail doit aussi passer par une phase d'analyse qui comprend quatre étapes : l'analyse des parties prenantes, l'analyse des problèmes, l'analyse des objectifs et l'analyse des stratégies.

Dr. Daniella Niteka n'a pas manqué



16 | VIE DES INSTANCES

de signaler que pour une bonne planification, il faut tenir compte des facteurs suivants : la cohérence, la pertinence, la faisabilité, la viabilité, l'organisation, l'efficacité, l'efficacité et l'impact.

Partenariat et mobilisation des ressources Ce même jour, Dr Abbé Dieudonné Niyibizi, Directeur du Centre Diocésain de Communication (CEDICOM) a présenté son thème: « Partenariat et mobilisation des ressources».

Il a d'abord abordé les défis des médias burundais et a affirmé que ces derniers connaissent des défis liés à l'Economie et à la Gestion des structures médiatiques, à l'Ethique et au professionnalisme, au rapport Genre et médias et Développement, aux mutations en cours et à la recherche. C'est ainsi qu'il a proposé les actions d'urgence suivantes: Formation permanente des instances médiatiques, Réseautage des médias et collaboration, Ouverture aux instances régionales et internationales, Appui de la part de l'organe de régulation, Recherche des partenaires techniques et financiers.

Parlant du partenariat, A. Niyibizi a proposé aux responsables du CNC de nouer d'abord des relations d'amitié en adhérant aux réseaux locaux, régionaux et internationaux. Il a ensuite ajouté que le partenariat offre une nouvelle opportunité pour mieux créer le développement, en reconnaissant les qualités et les compétences de chaque organisation et en trouvant de nouveaux moyens de les exploiter pour le bien commun. Après avoir dégagé les avantages et les obstacles des partenariats, il a ensuite montré les principes de base d'un bon partenariat qui sont: l'équité, la transparence et le bénéfice mutuel. C'est à ce moment qu'il a conseillé au CNC d'identifier les partenaires potentiels mais de privilégier les partenariats les plus stables et les plus efficaces, c'est-à-dire ceux qui ont pu réunir les



Dr. Daniela Niteka, une formatrice à l'atelier.

meilleures organisations partenaires.

La mobilisation des ressources Ici, A. Niyibizi a indiqué que la mobilisation des ressources est la responsabilité de chacun et que chaque membre d'une organisation a le pouvoir d'influencer positivement ou négativement le groupe cible. Car, a-t-il souligné, une mauvaise gestion des financements peut interrompre un partenariat financier.

Pour lui, le travail de collecte de fonds est un travail difficile, qui nécessite de la préparation et de la créativité ainsi que des compétences de base pour une plus grande efficacité. Pour cela, il faut le développement et la gestion organisationnels, la Communication et la prospection. Il faut aussi développer des relations partenariales, favoriser de conditions de financements (légitimité, transparence et reddition des comptes).

Comme instruments de mobilisation

de fonds, il a dit qu'il faut faire soit une demande de subventions, des appels à subvention, de fonds par événements importants, des aides en nature, des contacts personnels; mettre en place un réseau de mobilisation de fonds à travers des connecteurs qui relaient votre demande à leurs partenaires, online fundraising, ou faire recours au volontariat.

Clôturant les activités de la retraite, Ambassadeur Vestine Nahimana a indiqué que cette retraite constitue une grande réussite qu'elle ne doute pas que le CNC BURUNDI aura désormais une nouvelle image aux yeux de tous.

Liliane NIYONKURY

Point Focal RIARC au CNC Burundi



Photo de famille des participants

La Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA), représenté par son Président, Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar, son directeur de cabinet Adam Mahamat Youssou ainsi que son Secrétaire Général, Félicien Alladoum Radingaye, a pris part le 14 août 2022 à Kigali, au Rwanda, à la première Assemblée Générale ordinaire de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel, de l'information et de la Communication des pays de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Cette rencontre qui s'est tenue les 16 et 17 août 2022 a plusieurs objectifs, notamment: la validation d'adhésion de nouveaux membres de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel, de l'information et de la Communication des pays de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) ; la fixation du taux annuel de cotisation des membres et l'élaboration du plan d'action du mandat en cours.

D'une rencontre à une autre, le Président de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel HAMA, son conseiller à la

technologie numérique, Allazam Elhadj Issakha, et son directeur de cabinet, Adam Mahamat Youssou, ont participé à la 10^{ème} Conférence des Instances de Régulation de la Communication (CIRCAF) qui s'est tenue du 21 au 23 septembre 2022 à Marrakech, au Maroc.

Laquelle conférence vise l'analyse des lignes d'évolution et de nouveaux enjeux de la mutation de l'audiovisuel africain. En marge des travaux de cette conférence, la délégation tchadienne a échangé avec ses pairs du Maroc sur le renforcement de la coopération entre la HAMA du Tchad et la HACA du Maroc.

Les échanges ont porté particulièrement sur les projections pour l'amélioration de l'équipement du service de monitoring des médias de la HAMA, installé par la HACA depuis 2011. En effet, les installations de la HAMA sont limitées dans leurs capacités et la qualité de leurs services.

NAÏSSEM Isabelle

Point focal RIARC - HAMA

HAMA / TCHAD

LA HAMA ÉTAIT PRÉSENTE À LA 7ÈME CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DU RESEAU FRANCOPHONE DES REGULTEURS DES MEDIAS (REFRAM), AU SIÈGE DE L'UNESCO, À PARIS

Après deux ans et demi de pandémie du coronavirus, les régulateurs francophones se sont retrouvés physiquement les 6 et 7 octobre dernier, dans la capitale française. Objectif: examiner ensemble les nouveaux enjeux de la régulation numérique. Des jalons d'une coopération approfondie avec certaines grandes plateformes numériques ont été jetés.



Photo de famille

Une trentaine de régulateurs francophones des médias issus de trois continents (Afrique, Europe et Amérique du Nord) s'est réunie pour la 7ème conférence des présidents du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM), au siège de l'UNESCO, à Paris. Ils ont échangé, pays par pays, sur les expériences relatives aux grands sujets numériques, notamment la lutte contre la désinformation, l'expression de la haine en ligne et les contenus illicites, ainsi qu'un focus sur le projet du Règlement européen relatif aux services numériques (DSA).

Une délégation de la HAMA, dirigée par son président Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar, et comprenant son rapporteur, Laoro Gondjé, son chef du Département de la Formation et de la Recherche, Touroumbaye

Geoffroy, et le directeur du cabinet du président, Adam Mahamat Youssouf, a participé à la 7ème conférence du REFRAM. En marge des travaux, la délégation tchadienne a eu de fructueuses séances de travail avec l'Arcom et CFI (Agence française de Développement des Médias) sur le projet « Désinfox Afrique » qui a pour objectif de lutter contre la propagation des infox au Tchad, en Afrique centrale et occidentale. La HAMA a évoqué les difficultés qu'elle rencontre dans la régulation des plateformes numériques, notamment Facebook, TikTok et WhatsApp, qui sont de grands vecteurs de propagation des fake news et de discours de haine. De cette rencontre découle le constat suivant : une grande partie



des citoyens dans la zone du REFRAM s'informe via les plateformes. Or, à ce jour, ces plateformes ne sont pas régulées de la même manière que les médias dits traditionnels pour lesquels il existe une régulation bien encadrée et structurée, à l'instar de la France avec l'ARCOM (Autorité de Régulation de la Communication Audiovisuelle et Numérique) ou le Tchad avec la HAMA (Haute Autorité des Media et de l'Audiovisuel). D'après M. Geoffroy Touroumbaye, membre de la délégation et chef du département de la formation et de la recherche à la HAMA : « la vie politique tchadienne est gérée sur les plateformes numériques, notamment Facebook ». L'accent a été mis sur les partages d'expériences et de bonnes pratiques en terme de régulation de ces plateformes afin de lutter contre la manipulation de l'information et la propagation des discours de haine en ligne.

L'Union Européenne a pris une initiative importante: le Digital Service Act (DSA). Celui-ci vise à réguler les plateformes dans certains domaines. Cela constitue une première étape vers des règles plus strictes, un contrôle des plateformes, la transparence des algorithmes qu'elles utilisent, les obligations qui leur sont faites d'ouvrir leurs portes aux chercheurs, d'effectuer des audits, de reporting et, éventuellement, une possibilité de sanction par la Commission Européenne.

A ce stade, l'Europe est la première entité au niveau mondial à proposer un système cohérent de régulation. L'une des grandes innovations de la conférence de Paris a été également la consécration d'une session à un dialogue direct entre les membres du REFRAM et les représentants de trois plateformes en ligne : Méta, Google et Twitter.

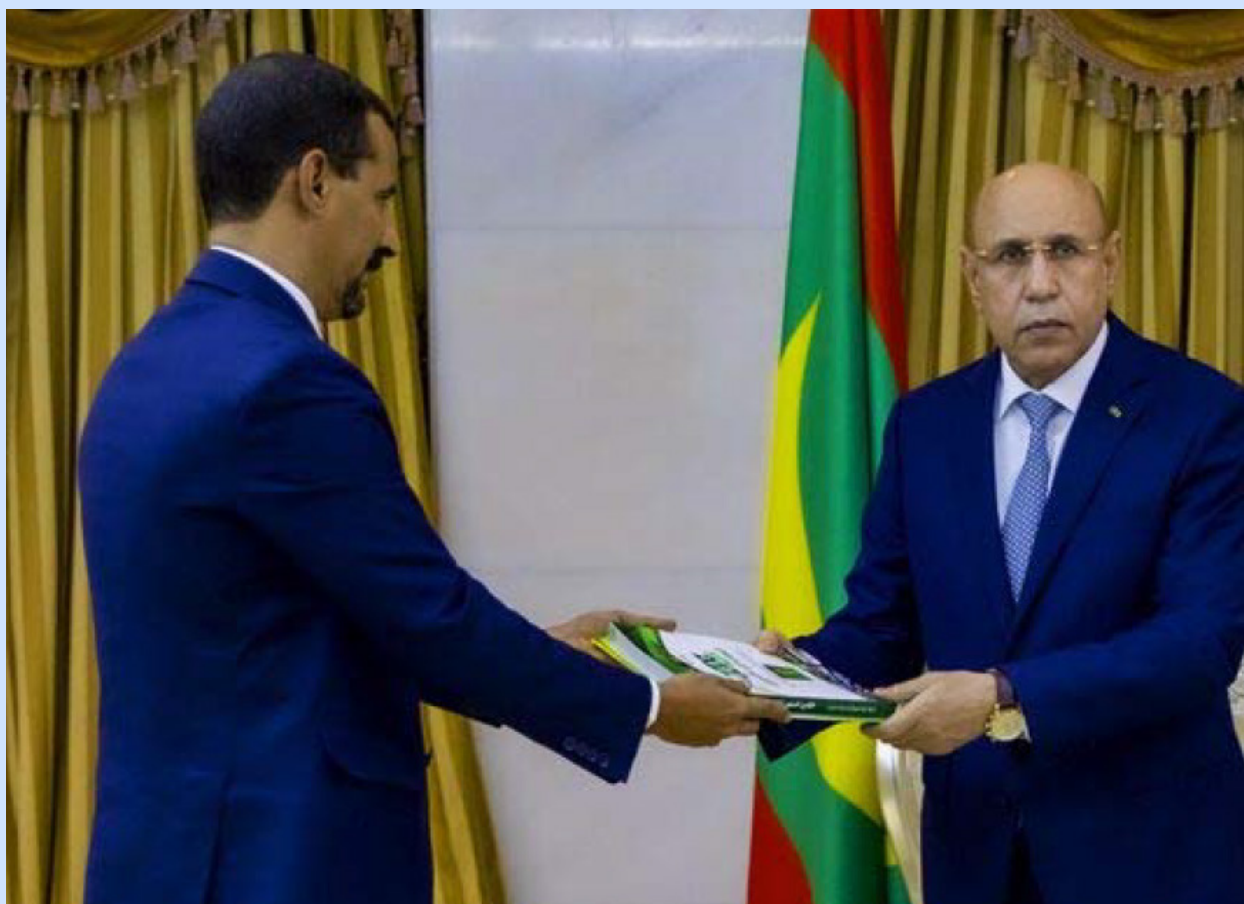
A Paris en France, le monde de la régulation de l'audiovisuel a aussi franchi un nouveau cap. Le REFRAM et l'ERGA (Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels), ont signé un important accord de coopération. Cet accord représente un tournant important qui traduit la nécessité, pour les régulateurs nationaux et les réseaux existants, de renforcer leurs liens pour répondre aux défis globaux qui traversent

les frontières locales. Parmi eux figure notamment l'enjeu crucial de la régulation des réseaux sociaux et des plateformes en ligne, thème central de la 7ème conférence du REFRAM.

Enfin, la feuille de route 2022-2024, adoptée à Paris, propose de mettre prioritairement en œuvre des actions axées sur les thèmes suivants : le cadre juridique, les méthodes et outils de la régulation des contenus en ligne, la protection des droits d'auteur et la lutte contre le piratage, et l'éducation aux médias en ligne. Une conférence thématique sera notamment organisée en 2023 sur un (ou plusieurs) thème(s) prioritaire(s) de cette feuille de route.

Le REFRAM soutiendra, en outre, tout membre sur des sujets relatifs à la régulation audiovisuelle et des contenus en ligne, en particulier en matière de pluralisme politique hors et en période électorale, de lutte contre la manipulation de l'information, et de lutte contre les incitations à la haine et les discriminations.

La visite d'étude s'est clôturée par une réunion à CFI avec le directeur Afrique de cet organe. Les discussions ont principalement portées sur les forums multi-acteurs. Il a été convenu que le projet Désinfox Tchad continuerait d'appuyer la HAMA en 2023 en lui fournissant un appui en expertise pour développer des actions de sensibilisation visant à freiner la circulation des discours de haine sur les réseaux sociaux. Pour finir, le président de la HAMA, M. Abderamane Barka Doningar, et les autres présidents des instances de régulation ayant assistés à la conférence du REFRAM, ont été conviés par France Médias Monde pour des échanges suivis d'une visite des studios de RFI et France 24.



M. El Hussein Ould MEDDOU, Président de la HAPA remettant le rapport annuel au Président de la République

Son Excellence le Président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh El hazouani, a reçu en audience le mardi 6 décembre 2022, au palais présidentiel, M. El Hussein Ould Meddou Président de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA).

Durant cette entrevue le Président de la HAPA a remis au Président de la République, le Rapport annuel de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA).

Ce rapport est de facto un bilan exhaustif qui retrace les activités de l'institution, dresse des perspectives et formule des recommandations. .

Le Président de la HAPA a souligné à sa sortie de l'audience, qu'il a été honoré d'avoir été reçu par le Président de la République, tout en précisant que ce rapport comprend sept axes portant entre autres sur :

- 1) Régulation et la liberté de la presse
- 2) la constitution de la commission de réformes de médias et la concertation avec les acteurs
- 3) la situation du secteur des médias
- 4) le pluralisme, et l'accessibilité aux médias
- 5) Les décisions disciplinaires prises par la HAPA
- 6) la formation et gouvernance interne de la HAPA
- 7) les perspectives et recommandations.

En outre, il a mis en exergue la contribution de la HAPA dans le domaine du suivi et de la promotion du secteur, ainsi que sa contribution à la réforme des médias.

Le rapport renferme également les différentes activités de l'Autorité dans les domaines de la formation, de sa participation et son ancrage, au niveau national et international.





M. El Hussein Ould MEDDOU, Président de la HAPA remettant le rapport annuel au Président de la République

Il a indiqué que cette entrevue a été l'occasion pour lui d'exprimer son entière satisfaction au Président de la République pour le lancement par celui-ci de la réforme des médias après la mise en place de la Commission en charge de cette réforme et son appui constant aux efforts de la Haute Autorité de la Presse et Audiovisuel pour lui permettre de mener à bien sa mission en toute indépendance et dans les normes requises.



Le président de la HAPA a indiqué qu'il a également passé en revue avec Son Excellence le Président de la République, les recommandations et les perspectives ouvertes par le rapport de l'Autorité et les acquis réalisés dans l'élargissement des libertés,

le renforcement de la formation et l'enracinement des valeurs civiques dans la production médiatique.

Il a expliqué avoir également évoqué, les recommandations du rapport, qui tentent de surmonter les différentes difficultés et problèmes auxquels sont confrontés les médias, que ce soit en renforçant davantage les dimensions économiques de l'Audiovisuel privé, et les valeurs du service public aux medias publics. En diversifiant et élargissant les espaces de liberté à travers la mise en place de chaînes et radios associatives. En plus de l'attention à accorder aux ressources humaines, et pour combler le retard enregistré dans le domaine de la transformation numérique.

M. Ould Meddou a enfin remercié Son Excellence le Président de la République pour l'accueil qu'il lui a réservé et pour la nature des réformes qui ont été introduites dans le paysage médiatique en matière de régulation, de formation et d'élargissement des libertés.

22 | VIE DES INSTANCES

HAAC / BENIN

ACTIVITES DU SECRETARIAT EXECUTIF

D'AOÛT À LA FIN 2022, LE SECRÉTARIAT EXÉCUTIF DU RÉSEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE RÉGULATION DE LA COMMUNICATION (SE/RIARC) N'A PAS MANQUÉ DE JOUER SON RÔLE D'INTERFACE ENTRE LES INSTANCES MEMBRES.



Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI

Cette dynamique a permis à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin de rendre à son homologue du Togo une visite de partage d'expériences sur le Monitoring des médias en ligne en période électorale conformément à la feuille de route du RIARC, du 12 au 16 octobre 2022.

Dans cette même dynamique, juste

après son accession à la tête du RIARC, Madame Latifa AKHARBACH, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc et actuelle Présidente en exercice du RIARC, a initié une visite de travail au siège du RIARC à Cotonou, au Bénin, les 24 et 25 octobre 2022.

Edwige ASSOGBA

CNC/CAMEROUN

REGULATION DES MEDIAS

LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION ENGAGE DANS UNE APPROCHE DE PROXIMITE

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions statutaires se rapportant notamment à l'assainissement du secteur de la communication sociale, le CNC a mis sur pied une régulation de proximité vis-à-vis de ses cibles que sont les professionnels des médias mais également les consommateurs de l'information.



La Photo de famille des participants

Le Conseil National de la Communication souhaite désormais privilégier la pédagogie avant la sanction. En effet, l'organe de régulation a placé la pédagogie au cœur de ses activités en cette fin d'année. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'un nouveau concept baptisé les « cafés du CNC » a été lancé. Il s'agit pour le CNC d'organiser une série de

rencontres thématiques avec les journalistes animées par des experts sélectionnés sur la base de leurs compétences et expériences dans le domaine de la communication. Elles s'inscrivent dans une logique de renforcement des capacités des professionnels des médias à travers une analyse de la pratique actuelle de la profession. Pour sa première

édition lancée en Yaoundé, le Conseil National de la Communication a renforcé les capacités des présentateurs de débats audiovisuels sur leur responsabilité dans la conduite des débats. Une cinquantaine d'acteurs ont pris part aux travaux animés par de grandes figures du journalisme. La caravane s'est par la suite déportée



M. Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, Président du CNC Cameroun

dans les villes de Bafoussam et Douala. Cette thématique a été choisie pour faire face à un phénomène qui prend de l'ampleur dans le paysage médiatique où les débats sont devenus le terreau du discours de haine. Ces animateurs se laissent emportés par des considérations politiques et s'adonnent à des pratiques qui avilissent les écrans. Et malheureusement, les débats sont des espaces qui cristallisent une forte audience.

Quant à la deuxième édition des « cafés du CNC », elle s'est tenue dans la ville d'Ebolowa et pour cette fois, les acteurs des médias ont été édifiés sur les astuces et les pièges à éviter pour mener une bonne enquête. Une réflexion suscitée sur la base du constat selon lequel l'investigation tend à disparaître de la pratique du métier pour laisser place au journalisme d'opinion. Le CNC souhaite revaloriser ce genre

journalistique qui impose une certaine rigueur et qui constitue en fait un substrat à la pratique du métier. Ainsi, ces séances de travail ont donné lieu à des leçons professionnelles visant à doter les journalistes d'outils pour mieux affronter les nouveaux enjeux de la pratique du journalisme.

Dans cette approche de proximité vers ces cibles, le Conseil National de la Communication (CNC) s'est également tourné vers les consommateurs de l'information. Il s'est tourné vers l'église, conscient du rôle primordial dans la préservation de la paix sociale qui constitue son cheval de bataille. Il souhaite donc outiller les communicateurs confessionnels en vue de la cohésion sociale.

L'organe de régulation a réuni les communicateurs confessionnels autour d'un atelier de renforcement des capacités. Ces échanges ont connu la participation de plusieurs obédiences religieuses et se sont articulés autour du thème « le rôle de la communication confessionnelle dans la promotion de la paix en temps de crise ». Au

menu des travaux, une série d'exposés et de partages d'expériences sur des thèmes: « L'Eglise comme vecteur de paix et de cohésion sociale »; « la justice comme élément central pour la promotion de la paix »; « la communication de crise », « la lutte contre les dérives médiatiques dans les réseaux sociaux »; « la lutte contre le discours de haine et la désinformation ». Les panélistes, de ce fait, ont insisté sur la place centrale de l'Homme dans le maintien de la paix sociale, l'importance du dialogue interreligieux, de la bonne gouvernance, du vivre ensemble, du rôle médiateur de la communication en temps de crise, de l'éducation des masses pour l'intérêt général de notre pays. Mais l'organe de régulation s'est également intéressé aux consommateurs de l'information. A l'occasion de la Semaine de l'Education aux Médias et à l'Information,

**La Direction de la Communication
du CNC Cameroun**

CSC/BURKINA FASO

REGULATION DES MEDIAS

LES AGENTS DE MONITORING RENFORCENT LEURS CAPACITES

Le Conseil supérieur de la communication (CSC) a organisé, les 24 et 25 novembre 2022 à Ziniaré, une session de formation au profit de ses agents chargés de faire le monitoring des médias. Le thème a porté sur la «Régulation des contenus». L'objectif visé était de les outiller afin qu'ils puissent assurer au mieux leur mission.



Vue partielle des participants à la formation

Le premier jour de la formation, après l'ouverture de la session de formation par le Directeur des ressources humaines (DRH), monsieur Hervé TAPSOBA, le Directeur de la Réglementation, de la Médiatisation et du Contentieux (DRMC), monsieur Daniel BONZI, a revisité avec les participants les lois qui encadrent la liberté d'expression et de presse. Quant au Directeur des Autorisations et des Déclarations, monsieur Boukaré OUÉDRAOGO, il a abordé avec eux le sous-thème «Mécanisme de création et obligations des médias». Avec la Directrice du Monitoring des Médias, madame Roukiatou PETIT, les participants sont entrés dans le vif du sujet, à savoir l'écoute et l'analyse des contenus d'une émission d'expression directe et d'une émission de prêche. Au second

jour, le Directeur de l'instruction des plaintes et des études (DIPE), monsieur Abdoulaye DAO, a abordé avec les participants le thème «Détection des manquements à la loi, à l'éthique et à la déontologie». Le traitement de cas pratiques et le partage d'expériences ont permis aux agents du monitoring d'harmoniser leurs connaissances sur les caractéristiques des délits de presse et de déterminer les productions à fort risque de dérapage.

La journée s'est poursuivie avec la communication relative à «La publicité déguisée» animée par le Directeur de la publicité, monsieur Blagniman TRAORE. A ce niveau, les participants ont passé au peigne fin la loi sur la publicité. L'analyse et le traitement de cas pratiques les ont amenés à détecter les



Séance de remise d'attestations aux participants à la formation.

publicités interdites, mensongères ou déguisées.

La formation a pris fin, dans la soirée du 26 novembre 2022, avec la remise d'attestations et le discours de clôture du Directeur des ressources humaines (DRH), monsieur Hervé TAPSOBA.

**La Direction de la Communication
et des Relations publiques**

HAAC / TOGO

ATTAQUES TERRORISTES

LA HAAC OUTILLE LES JOURNALISTES POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Depuis le mois de mai dernier, le Togo fait face à une série d'attaques terroristes dans la Région des Savanes. En effet, dans la nuit du mardi 10 au mercredi 11 mai 2022, le poste avancé du dispositif de l'Opération Kondjouaré à Kpinkankandi, dans la Préfecture de Kpendjal, a fait l'objet d'une violente attaque terroriste qui a occasionné la mort de huit soldats de l'armée togolaise et blessés treize (13) autres. Face à cette situation, le gouvernement a décrété un état d'urgence sanitaire sécuritaire dans la Région en juin dernier. Cet état d'urgence a été reconduit début septembre dernier.



M. Pitalounani TELOU, Président de la HAAC/Togo, au milieu, prononçant l'allocution d'ouverture du séminaire

Comment les journalistes pourront-ils traiter l'information sans commettre des dérapages ? C'est ce qui a amené la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) à faire, du 19 au 25 septembre 2022 une série de séminaires sur l'ensemble du territoire national à l'intention d'environ 300 professionnels issus des médias de toutes les Régions du pays.

Articulés autour du thème « Médias et lutte contre le terrorisme », ces séminaires ont eu lieu à Lomé, Atakpamé et Dapaong. L'objectif de ces séances de formation est de renforcer les capacités des journalistes afin qu'ils soient davantage aguerris à un traitement responsable des informations relatives au terrorisme et aux attaques terroristes pour mieux édifier les populations.

En effet, depuis quelques temps, le Togo est

en proie à des attaques terroristes dans la Région des Savanes, perpétrées par des groupes armés venus de l'extérieur, et les médias sont en première ligne pour informer les citoyens. Mais « si des précautions ne sont pas prises, les médias risquent de contribuer à créer la terreur au sein des populations, à démobiliser les forces de défense et de sécurité, à les entraver ou à les détourner de leur mission. Non seulement ils pourraient être la source d'un divorce et d'une rupture de confiance entre les Forces de Défense et de Sécurité et les populations, mais encore la sécurité de ces agents pourraient en pâtir ». C'est ce qu'a souligné le président de la HAAC, M. Pitalounani TELOU, lors de la cérémonie de lancement de Lomé.

Trois panels ont été déployés dans les trois villes qui ont abrité les séminaires. Le premier a permis à un certain nombre d'institutions et de ministères de croiser les regards sur le traitement de l'information relative aux attaques terroristes dans la Région des Savanes.

Le deuxième a été mis à profit pour faire



Vue partielle des participants au séminaire

une immersion dans la réglementation afin d'exposer aux professionnels des médias, les différents textes qui encadrent l'état d'urgence et l'exercice de leur métier.

Le troisième a permis aux participants de jeter les bases d'un nouveau départ dans le traitement de l'information liée aux attaques terroristes, ceci à travers l'adoption d'une charte dénommée charte des médias pour la lutte contre le terrorisme au Togo.

Les participants ont au cours de ces séminaires approfondi la réflexion au cours des débats nourris par des préoccupations portant, entre autres, sur l'attitude idoine que doivent avoir les professionnels des médias face aux rumeurs en lien avec les actes terroristes, les caractéristiques des images et informations choquantes ainsi que sur les violations des règles professionnelles susceptibles de conduire le journaliste en prison. Toutes leurs préoccupations ont été satisfaites par les éclairages apportés par les communicateurs et personnes ressources.

Leurs préoccupations et inquiétudes

se situent essentiellement au niveau du délit de presse, de la collaboration avec les FDS d'une part et le déplacement des journalistes dans les zones attaquées d'autre part. Ces préoccupations peuvent être formulées comme suit :

Le journaliste peut-il être incarcéré dans le contexte de crise sécuritaire ? Quelle est la différence entre le délit de presse et le délit de droit commun ? Dans quelle mesure le délit de presse peut-il être assimilé à un délit de droit commun ? Quelles sont les sources sur lesquelles les journalistes devraient se baser pour avoir la vraie information ? Est-il possible que les journalistes aient accès aux zones attaquées ? Si oui, dans quelles conditions ? Que faire pour entretenir la collaboration entre les journalistes et les FDS ? Pourquoi le journaliste devrait-il accompagner le gouvernement dans la lutte contre l'extrémisme violent ? Les échanges autour de toutes ces préoccupations ont permis à l'ensemble des séminaristes d'adopter par acclamation la « charte des médias pour la lutte contre le terrorisme ».

Mathias AYENA
Rapporteur HAAC

HAAC / BENIN

PUBLICATION DE LA DÉCISION DE RÉGLEMENTATION DE LA CAMPAGNE MÉDIATIQUE POUR LES LÉGISLATIVES ET TIRAGE AU SORT DU PASSAGE DES PARTIS POLITIQUES EN LICE SUR LES MÉDIAS RETENUS

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI a présidé ce mardi 13 décembre 2022, la séance de publication de la Décision portant règlementation de la campagne médiatique pour les élections législatives du 08 janvier 2023 et du tirage au sort de l'ordre de passage des partis politiques en lice sur les médias retenus par la HAAC, en présence des Conseillers et cadres de la HAAC, des représentants des partis politiques et des associations de professionnelles des médias.

La Décision n°22-046/HAAC du 08 décembre 2022 portant règlementation de la campagne médiatique pour les élections législatives du 08 janvier 2023, composée de 32 articles, prend effet pour compter du 23 décembre 2022 jusqu'à la fin du processus électoral. Les innovations majeures de cette décision sont : la liberté accordée aux organes de presse légaux de passer des contrats avec les partis politiques de leur choix et l'allègement des heures de rediffusion des messages pour permettre aux partis politiques de se consacrer à d'autres activités de la campagne et surtout aux médias d'exécuter leurs contrats.

« Bientôt, les partis politiques en lice que vous représentez pourront user de leur droit d'accès aux médias de



Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI



Vue partielle de la salle de conférence de la HAAC au cours de la séance de tirage au sort. la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI

Bloc Républicain, 3ème Mouvement Populaire de Libération, 4ème Les Démocrates, 5ème les Forces cauris pour un Bénin Emergent, 6ème Union Démocratique pour un Bénin Nouveau et 7ème Union Progressiste le Renouveau. Ainsi, pour l'enregistrement, la diffusion et la rediffusion des messages des partis politiques en lice, c'est cet ordre de passage qui sera respecté sur tous les médias retenus par la HAAC.

Il faut noter l'absence de représentants des partis politiques Mouvement Populaire de Libération et Les Démocrates. Des personnes ont été désignées dans l'assistance pour procéder au tirage au sort à leur place.

masse de service public et du secteur privé ayant une existence légale en République du Bénin, pour s'adresser à la nation, défendre leurs programmes, renforcer l'adhésion de leurs partisans et s'attirer les bonnes grâces de leur électorat », a laissé entendre M. Rémi

Prosper MORETTI, Président de la HAAC. Le tirage au sort de l'ordre de passage des partis politiques en lice sur les médias retenus par la HAAC a abouti au résultat suivant: 1er Mouvement des Elites Engagées pour l'Emancipation du Bénin, 2ème

HAAC / BENIN

SIGNATURE DE CONVENTION AVEC 06 PROMOTEURS DE NOUVELLES RADIOS

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a procédé à la signature de convention avec six (06) nouvelles radios au cours d'une cérémonie fort simple qui a eu lieu le vendredi 30 septembre 2022, au siège de l'Institution à Cotonou.



Le Président de la HAAC, M. Rémi Prosper MORETTI, en costume gris prenant une photo avec les six promoteurs ayant signé leurs conventions

Six (06) nouvelles radios ont fait leur entrée dans l'univers médiatique béninois et sont désormais habilitées à émettre conformément aux dispositions contenues dans leur agrément. Les promoteurs desdites radios ont procédé à la signature de leurs conventions respectives vendredi 30 septembre 2022, en présence du Président de la HAAC du Bénin, Monsieur Rémi Prosper MORETTI, des Conseillers et des cadres de la HAAC. Pour en arriver là, ces nouvelles radios ont fait un parcours de combattants. A cette occasion, le Président de l'institution a félicité les promoteurs desdites radios pour avoir brillamment franchi toutes les étapes du processus de sélection.

Ces radios ont en effet été

sélectionnées au terme d'une longue procédure où 115 projets ont été présélectionnés après l'avis d'appel lancé par la HAAC. Des 115 postulants, 40 seulement ont été reconnus avoir satisfait au cahier des charges le 03 novembre 2021. Des notifications leur ont subséquemment été adressées avec mention d'un délai d'installation de trois (03) mois. De ce nombre, seulement huit (08) promoteurs ont respecté le chronogramme et obtenu du Président de la HAAC, l'autorisation provisoire d'émettre.

Au finish, seulement six (06) promoteurs ont pu se conformer aux exigences de la HAAC. Il s'agit de Madame Gaïkadou Bawa épouse OROU GUIDOU, promotrice de la "Radio Su tii Sua Fm", Monsieur

Euloge ALITONOU, promoteur de "Sota Fm", Pasteur Jean Mèdji FANGBEDJI, promoteur de "Sauveur Fm", Monsieur Karim DRAMANE, promoteur de "Tchaourou Fm", Monsieur Henri AROUKO, promoteur de "Korede Fm", et Monsieur Assadi ADJIBOLA, promoteur de "Radio Imonlè".

S'adressant aux promoteurs, le Président de la HAAC a insisté sur l'obligation pour ces nouvelles radios d'œuvrer pour le renforcement de l'unité nationale. « J'espère qu'ils en feront bon usage en amenant les auditeurs à cultiver la paix et la concorde par des propos et des attitudes républicains. Je souhaite aussi que les radios soient des instruments de développement pour les localités où elles émettent », a martelé le Président Rémi Prosper MORETTI.

Après ces propos riches de sens, les promoteurs ont procédé, tour à tour, à la signature de leurs conventions respectives. Au nom des six (06) promoteurs, l'ancien ministre Karim DRAMANE, promoteur de "Tchaourou FM", a exprimé ses remerciements au Président de la HAAC tout en lui promettant de respecter les clauses contenues dans les conventions.



M. Abdéramane Barka Abdoulaye DONINGAR, Président de HAMA/TCHAD, au fond, au milieu en boubou basin gris échangeant avec les journalistes.

Le 20 octobre 2022, lors d'une manifestation, les forces de sécurité ont tiré sur des manifestants dans plusieurs villes du Tchad, y compris à N'Djamena, la capitale. Cette situation a paralysé plus d'un au-delà du Tchad. Dans le secteur tchadien de l'information et de la communication, on note la perte en vie humaine d'un journaliste, OREDJE NARCISSE. Suite à cet événement, le Président de la Haute Autorité des Medias et de l'Audiovisuel, Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar, a initié une séance de travail avec les responsables des organisations professionnelles des journalistes et des médias. Cette rencontre est consacrée à un exercice professionnel et responsable du journalisme, en particulier dans un contexte difficile comme celui consécutif aux manifestations du jeudi 20 octobre 2022.

La responsabilité sociale du journaliste pour restaurer la paix.

Pour que plus jamais une telle crise ne se répète, les citoyens, en général, et le journaliste tchadien, en particulier, le premier responsable de la HAMA, Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar, appelle les journalistes et leurs médias respectifs à s'investir, individuellement et collectivement, dans la promotion d'un retour au respect de l'ordre public, du droit d'autrui et des valeurs culturelles nationales du vivre ensemble. Comme une évidence, la responsabilité sociale du journaliste et du media se trouve profondément engagée chaque fois que la vie d'une Nation ou d'un peuple est menacée, lorsque la société se retrouve, surtout, confrontée à elle-même, souligne Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar. Car, dit-il, l'information, l'éducation et la sensibilisation professionnellement dispensées peuvent être un meilleur moyen de promotion et de restauration de la paix, de la sécurité et du développement. Mais mal portée au public, l'information devient une arme redoutable pour détruire profondément une société humaine entière.

La HAMA envisage assainir le paysage médiatique tchadien.

En effet, depuis les manifestations du jeudi 20 octobre dernier, certains journalistes et media révèlent des positions assez partisans, aussi bien dans le choix spécifique de leurs

interlocuteurs et leurs entretiens que dans le traitement et la diffusion de l'information, pendant que d'autres, que je tiens à féliciter ici, s'investissent professionnellement dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information. Cette situation de crise, dont la résolution appelle à plus de responsabilité du journaliste vis-à-vis de la société, confirme davantage un grand besoin de professionnalisme dans l'exercice du journalisme au Tchad, répété avec insistance, depuis quelques mois auparavant, par l'autorité administrative indépendante chargée de réguler les activités relatives à l'information et à la communication. Ce qui interpelle encore plus la HAMA à accélérer le processus d'assainissement du paysage médiatique tchadien.

Par ailleurs, la Haute Autorité des Medias et de l'Audiovisuel compte boucler, au plus tard à la fin du mois de novembre 2022, le recensement des journaux écrits, journaux en ligne, services de presse en ligne et media audiovisuels tchadiens, qu'elle a lancé il y a quelques mois, en vue de la constitution du répertoire de la presse tchadienne, sur la base de données fiables. Seuls les medias d'existence légale intégreront ce répertoire national des entreprises de presse.

Le Président Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar appelle tous les medias qui ne sont pas en règle à régulariser urgemment leur situation, suivant les conditions leur ayant permis d'accéder aux déclarations de parution, autorisations et autres licences, avec des Directeurs et Rédacteurs en Chef diplômés en journalisme de niveau Bac+3 au moins, des sièges sociaux et adresses géographiques précis, entre autres, comme prévus par la loi.

Pour un exercice professionnel du journalisme

Les responsables de journaux écrits, journaux en ligne, radios et télévisions exploitant en même temps des services de presse en ligne, avec des contenus différents, doivent les déclarer aussi, conformément à la loi. Il est demandé également à ceux qui publient leurs journaux écrits ou en ligne à partir d'autres lieux que ceux de leur déclaration de parution ou à travers des réseaux sociaux plutôt que des sites d'hébergement dédiés, de se conformer à la loi. Les journalistes professionnels et leurs collaborateurs doivent, eux, attester leur qualité par la Carte d'Identité du Journaliste Professionnel.

Pour finir, Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar exhorte les responsables des medias à sensibiliser leurs membres au respect de la loi et du Code d'éthique et de la déontologie du journaliste tchadien.

HACA / MAROC

LA HACA DU MAROC EXPOSE A RIYAD SON EXPERIENCE EN MATIERE DE REGULATION AUDIOVISUELLE

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, représentée par une délégation conduite par le Directeur Général, Monsieur Benaïssa Asloun, a participé du 9 au 12 novembre 2022 à Riyad, à la 22ème édition du Festival de la Radio et de la Télévision Arabe, organisée par l'Union de Radiodiffusion des États Arabes (ASBU) en partenariat avec l'Autorité Saoudienne de la Radio et de la Télévision (RTS).



La délégation de la HACA/Maroc participant au festival.

L'instance de régulation marocaine a notamment tenu un stand au Salon sur l'Avenir des Médias (Future of Media Exhibition- FOMEX 2022), organisé dans le cadre des activités de cette édition du festival de l'ASBU et qui a vu la participation de plus de 120 exposants représentant diverses institutions et entreprises médiatiques arabes, et internationales. Les nombreux visiteurs du Salon dont des journalistes et des professionnels de la production audiovisuelle ont pu ainsi suivre les présentations présentées par le directeur général de la HACA et les cadres qui l'accompagnent à propos de

l'expérience marocaine en matière de régulation indépendante des médias audiovisuels. Les échanges que les cadres de la HACA ont eu avec le public à cette occasion ont également permis de présenter les outils et procédures mis en place par l'instance pour assurer un suivi rigoureux des programmes dans le respect de la liberté éditoriale des opérateurs publics et privés de radio et de télévision. Les différents exposés organisés au sein du stand ont par ailleurs été l'occasion de présenter le mandat de la HACA en matière de garantie de la liberté d'expression, de promotion des principes des droits humains et des valeurs démocratiques dans

les contenus médiatiques.

Il est à signaler que la 22ème édition du festival de la radio et de la télévision arabe s'est tenue sous le thème de « les médias dans un monde en construction », et a été marquée par un riche agenda des travaux et des expositions particulièrement riche. Ainsi, plus de 30 ateliers et sessions ont été programmés et ont traité de diverses questions en rapport notamment avec le développement de la production télévisuelle et radiophonique, les médias sportifs et le star system.

La Direction de la Coopération Internationale

HACA / MAROC

LA HACA DU MAROC PUBLIE UN RAPPORT DE SUIVI DE LA COUVERTURE MEDIATIQUE DE LA CAN FEMININES 2022 PAR LES TELEVISIONS ET RADIOS NATIONALES

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle a rendu public le 09 novembre 2022 un rapport de suivi de la couverture et du traitement consacrés par un échantillon de radios et télévisions, à la Coupe d'Afrique des Nations féminine de football, organisée au Maroc du 02 au 23 juillet 2022 avec la participation de 12 équipes, dont la sélection nationale marocaine.



Madame Latifa AKHARBACH, Présidente HACA-Maroc

Réalisé sur la base d'un monitoring exhaustif des programmes de trois chaînes de télévision publiques généralistes et thématiques ainsi que d'un service radiophonique thématique privé, ce rapport a pour objectif de sensibiliser à la question de la représentation des femmes dans les médias à travers l'exemple particulier de la couverture médiatique consacrée à un événement sportif spécifique tel que la Coupe d'Afrique des Nations féminine de football. L'élaboration et la publication de ce rapport s'inscrivent dans le cadre de la contribution de la Haute Autorité à la promotion de la représentation équitable des femmes dans les médias audiovisuels, ainsi qu'au renforcement de la culture de la parité et de l'égalité au sein de la société marocaine.

L'étude des données recueillies a permis de relever que les médias audiovisuels concernés ont consacré 247 heures de diffusion à la couverture de cet événement footballistique, incluant non seulement la retransmission en direct des matchs mais également une programmation spécifique, totalement inédite, comprenant des bulletins d'information, des

programmes interactifs et des débats consacrés, en tout ou partie, à la présentation et à l'analyse des différents aspects et étapes de ce tournoi continental. Le rapport révèle aussi que la parole a été donnée à un total de 278 personnes dans le cadre des débats et analyses réservés à cette compétition sportive, dont 43 % de femmes. Cette part surpasse de très loin les pourcentages habituellement observés dans les relevés trimestriels du temps d'intervention des personnalités publiques établis par la Haute Autorité. En effet, l'analyse de l'évolution sur une période de dix ans (janvier 2010 à juin 2020) de la durée de prise de parole des femmes dans les médias audiovisuels a varié entre 8 % et 15 % du volume horaire total des interventions.

Ainsi, la mise en exergue de l'expertise et des compétences féminines dans le domaine d'un sport dans le cadre de la couverture médiatique de la Coupe d'Afrique des Nations féminine de football 2022, a constitué un véritable événement dans l'événement.

Par ailleurs, l'effort déployé par les radios et les télévisions monitorées pour refléter l'engouement et

l'enthousiasme populaires, sans précédent, pour une équipe nationale féminine, a contribué à créer un moment médiatique fort de visibilité des femmes dans des positions de performance, de leadership et de contribution au rayonnement du pays.

Se fondant sur son mandat institutionnel en matière de contribution à la promotion de la parité et à la lutte contre toutes les formes de discriminations et contre les stéréotypes sexistes portant atteinte à la dignité de la femme, la Haute Autorité considère que l'expérience de la médiatisation de cet événement footballistique a créé des opportunités et produit des pratiques qui doivent être capitalisées et pérennisées pour renforcer la contribution des médias à l'expression de la diversité et à l'évolution des droits des femmes.

Le rapport de la Direction de Suivi des Programmes de la HACA sur la couverture médiatique de la Coupe d'Afrique des Nations féminine 2022, est consultable sur le site de l'instance www.haca.ma

La Direction de la Coopération Internationale

Vision prophétique

Deux mille vingt trois

Energie positive

Fertilité

Floraison et fruits abondants

Succès dans les entreprises

Réalisation de projets d'envergure

Les régulateurs font de grandes percées

Ils relèvent de grands défis

Les médias en ligne ne sont plus un souci

Les brebis galeuses se rangent ou se convertissent

Les retrouvailles sont festives

On se congratule et on scelle des alliances plus fortes et plus grandes

Les organes de presse ne sont plus la cour du roi Pétaud

Désormais ce sont des phares

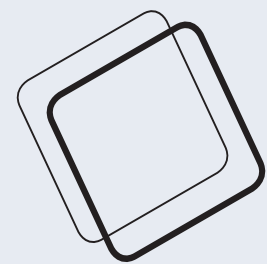
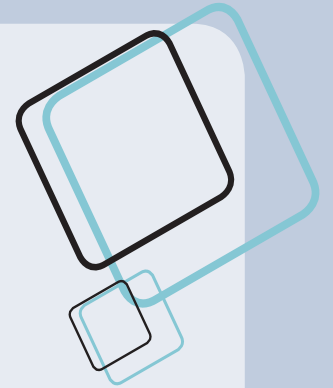
Des phares qui répandent la lumière et la paix sur les nations

Plus de pirates à l'horizon

On ne parle plus de monde de la presse mais de la famille des médias

Qui tient haut l'étendard de la presse éclairée

Dans leurs citadelles les veilleurs se reposent



ANATOLE TOLOHIN

HAPA / MAURITANIE

ORGANISATION D'UNE SESSION DE FORMATION PORTANT SUR LE THEME: «DESINFORMATION ET FACT -CHECKING» : COMMENT AGIR ?

Du 07 au 11 novembre 2022, la HAPA, en collaboration avec l'ambassade de France, L'École Publique du Journalisme de Tours (EPJT) et Médias et Démocratie, a organisé une session de formation sur le thème de la « Désinformation et Fact checking » : comment agir, pour une vingtaine de journalistes.



Vue partielle des participants à la formation

Cette session de formation a été animée par Monsieur LAURENT BIGOT Directeur de l'École publique du journalisme de Tours (EPJT), Directeur de Médias et Démocratie.

Ouvrant cette session de formation, le Président de la HAPA, Houssein MEDDOU, a souhaité la bienvenue à ses hôtes puis il a rappelé le contexte de l'évènement et l'importance du thème avant de souligner: "Votre participation à cette rencontre démontre l'importance que vous accordez au thème qui porte sur «la Désinformation et Fact-checking : comment agir ? Assurément cette thématique est pertinente et actuelle".

"L'objectif de cette formation est double: il s'agit de se donner un outil pour couvrir d'une manière professionnelle les informations en vérifiant, en recoupant les faits. Ensuite pour combattre les dérives qui peuvent mettre en

cause les personnes, les groupes sociaux, la paix et la cohésion sociale", a ajouté en substance le Président de la HAPA. Il a également expliqué que cette formation est animée par un éminent expert international en désinformation, une sommité du journalisme, Monsieur Laurent BIGOT, Directeur de L'École Publique du Journalisme de Tours (EPJT) et Directeur des formations de Médias et Démocratie. Maître de conférences à L'université de Tours, il est auteur d'un livre de référence: « fact-checking versus fake news ».

Le Président de la HAPA a précisé que: «son institution vient de renforcer ses attributions, de s'élargir, après la réforme générale de la Presse", et qu'elle va établir un partenariat fécond avec la coopération française, et baliser d'autres pistes de coopération avec Médias et Démocratie, ainsi qu'avec l'ARCOM.

De son côté, le Représentant de l'Ambassadeur de France, SEM Bernard RUBI, qui a pris part à

l'ouverture de la session, a remercié la HAPA pour cette importante session de formation sur un sujet d'actualité qui préoccupe tout le monde.

Il a par ailleurs expliqué que la coopération entre les deux institutions va se poursuivre et se développer davantage.

Le Professeur Laurent BIGOT a exprimé sa joie de se retrouver en Mauritanie et de participer à la formation des professionnels de l'information avec un thème si pertinent et actuel.

Ainsi après cinq (05) jours de travaux, la session de formation s'est achevée le vendredi 11 Novembre 2022, en présence du Dr Hussein MEDDOU, Président de la HAPA, et de SEM Alexandre GARCIA, Ambassadeur de France en Mauritanie...

Cette cérémonie solennelle de





Séance de remise d'attestation

clôture a été marquée par des échanges entre Monsieur Hussein Ould MEDDOU, Président de la HAPA et SEM Alexandre GARCIA, Ambassadeur de France en Mauritanie.

Dans son allocution, le Président de la HAPA a tout d'abord salué la présence de Monsieur l'Ambassadeur de France en Mauritanie, du Représentant de L'UE et de tous les participants à cet évènement. S'adressant aux confrères et aux consœurs, il a indiqué : «Durant cinq jours d'affilé vous avez suivi et participé activement à une session de formation portant sur le thème. «Désinformation et Fact-checking: comment agir?»

Ce fut incontestablement une rencontre de haut niveau animé par un éminent expert international en désinformation, une sommité du journalisme, Monsieur Laurent BIGOT, Directeur de L'Ecole Publique du Journalisme de Tours (EPJT) et Directeur des formations de "Médias et Démocratie". Il a souligné qu'on peut considérer que l'objectif de la formation est atteint : celui de couvrir d'une manière professionnelle les informations et combattre les dérives. Ces résultats ont été obtenus grâce à la présence d'un formateur

chevronné, mais également au fait que les journalistes sélectionnés pour cette formation sont des professionnels expérimentés de haut niveau, a encore précisé le Président de la HAPA. Il a renouvelé

ses remerciements à l'Ambassade de France et au service de coopération, et déclare : "nous allons établir un partenariat fécond avec la coopération française, et explorer d'autres pistes de coopération", tout en rappelant qu'un projet d'appui



Cérémonie de remise d'attestations de formation aux participants

structurant pour la formation des professionnels de l'information sera bientôt mis en place.

Il a remercié aussi Medias et Démocratie, l'Ecole Publique du Journalisme de Tours, (L'EPJT), et son éminent Directeur Monsieur Laurent BIGOT. Il a enfin félicité les confrères et renouvelé les engagements de la HAPA à poursuivre la formation des professionnels de l'information. Lui succédant, SEM Alexandre GARCIA, Ambassadeur de France, a exprimé sa joie d'assister à la clôture de cette formation. Il a évoqué le rapprochement stratégique qui s'est engagé depuis février 2022, a salué la coopération

entre la HAPA et L'ARCOM, tout en mettant en exergue « les réformes ambitieuses du secteur de la presse portées par le Président de la République et son Gouvernement ». Il s'est réjoui de la qualité du partenariat entre l'Ambassade de France, la HAPA et Médias et Démocratie.

«Nos équipes travaillent de concert sur la mise en œuvre d'un projet structurant d'appui aux médias et aux journalistes pour la consolidation de la production et de l'accès à une information de qualité fiable et indépendante en Mauritanie», a encore souligné l'Ambassadeur de France.

Pour terminer, SEM Alexandre GARCIA, il a remercié tous les

participants pour l'intérêt qu'ils ont pu porter à la formation. Ensuite, le Président de la HAPA et lui ont procédé à la remise des attestations aux journalistes qui ont participé activement à la session de formation. A la fin de cette séance, deux

journalistes ont témoigné de la richesse et de la pertinence de la formation, tout en remerciant la HAPA. «Nous avons reçu ce qui est mieux que l'argent, la connaissance», a déclaré un récipiendaire.

Ont assisté à la cérémonie de clôture, outre SEM l'Ambassadeur de France en Mauritanie, Alexandre GARCIA, Bernard RUBI, Conseiller de Coopération, Frédéric Olivo, Attaché de coopération, Florian MICHEL Chargé de mission, et Laurent BIGOT, Directeur de l'Ecole Publique du Journalisme de Tours, et le Représentant de la Délégation de l'Union Européenne à Nouakchott.

HCC / CENTRAFRIQUE

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR METTRE FIN A L'IMPUNITÉ DES CRIMES CONTRE LES JOURNALISTES.

La République Centrafricaine a célébré la journée de réflexion relative à la fin de l'impunité des crimes contre les hommes et les femmes des médias. Monsieur POUAMBI José Richard, Président du Haut Conseil de la Communication a réhaussé de sa présence la cérémonie d'ouverture de cette journée.



Photo de famille des participants à la Journée du 02 novembre 2022

Le Mercredi 02 novembre 2022, plusieurs journalistes tant du public que du privé, des étudiants en journalisme, les représentants de la société civile et les organisations professionnelles des médias ont répondu présents à l'invitation du Réseau des Médias Communautaires de Centrafrique (RMCC), en partenariat avec FREE PRESS et la Fondation Hirondelle. La rencontre a eu lieu dans la salle de conférence du Complexe sportif BOGANDA. Cette 7ème édition commémorant la journée appelant à mettre fin à l'impunité des crimes contre les journalistes, a débuté par la partie officielle présidée par Monsieur POUAMBI, Président du HCC. Trois discours ont ponctué cette cérémonie, notamment le Coordonnateur du RMCC, du Président de l'UJCA et du Président du Haut Conseil de la Communication. Monsieur DJAMOISS qui était intervenu au nom du RMCC, a exhorté le gouvernement à créer les conditions de sécurité, sensibiliser le personnel judiciaire et condamner publiquement les crimes à l'encontre des journalistes. Le président du HCC, a pour sa part, invité les professionnels des médias à respecter l'éthique et la déontologie des sciences de l'information et de la communication. Il s'était indigné contre le montant alloué à la subvention accordée aux journalistes de la presse privée, par le gouvernement. Il a recommandé aux organisations professionnelles des médias de jouer leur rôle de veiller aux intérêts moraux et physique des journalistes, en se rapprochant

des décideurs et du gouvernement pour aller vers l'augmentation de l'enveloppe allouée à la subvention aux médias privés.

Durant la journée, les participants ont échangé sur des thématiques suivantes : Les enjeux de la protection physique et sociale du journaliste, le respect de l'éthique et la déontologie pour éviter d'être à la solde des hommes politiques, et le témoignage d'un journaliste de la radio Water For Good qui a été victime des menaces violentes des groupes armés entre 2013 et 2014. Durant les débats, quelques points saillants ont retenu l'attention des participants qui en ont fait des recommandations fortes. Il s'agit du Faible montant de la subvention allouée aux médias par le gouvernement, la convention collective des médias privés, le statut particulier des médias de service public et la sécurité physique et sociale des journalistes.

Rappelons que la journée du 02 novembre, commémorant la « Journée internationale pour mettre fin à l'impunité des crimes contre les journalistes », est la date choisie en hommage à Ghislaine DUPONT et à Claude VERLON, journalistes de RFI assassinés au Mali le 02 novembre 2013.

M. NGATTE Joseph Roméo

Directeur Relations Internationales,
Coopération, Documentation et Promotion
des Arts et de la Culture Point Focal RIARC et REFRAM

L'UNION EUROPEENNE S'ENGAGE AVEC LES MEDIAS POUR DES ELECTIONS APAISEES



Les participants du Forum en compagnie du Roi d'Espagne, Felipe VI.

Le Président du Haut Conseil de la Communication, Monsieur POUAMBI José Richard, a reçu en audience le Mardi 15 novembre 2022, le Haut Représentant de l'Union Européenne en Centrafrique, M. Douglas Carpenter. C'est donc la seconde rencontre entre les deux personnalités après une première au mois d'Avril 2022. Les deux personnalités ont échangé sur les préparatifs des élections locales de 2023 en République Centrafricaine. L'Autorité Nationale des Elections vient

de publier le calendrier y relatif. Au cours de cette audience, le Président POUAMBI a plaidé auprès du partenaire pour l'accompagnement des médias surtout privés, sur le plan matériel et le capital humain, notamment le renforcement des capacités des professionnels des médias, surtout ceux exerçant dans les villes des provinces. Il ressort de cet entretien que le HCC puisse formaliser les grandes lignes de cet accompagnement dans un document synthèse qui sera validé par les deux parties. Monsieur POUAMBI était assisté à cette audience de

Mesdames VACKAT (VPHCC), GREDIBERT BIDA (Coopération), YAPANDE (Arts et Culture) et Maître MBELE KOUNDJA (Affaires juridiques). La visite de la salle de monitoring du HCC a clos cette activité.

M. NGATTE Joseph Roméo
*Directeur Relations Internationales,
 Coopération, Documentation et Promotion
 des Arts et de la Culture Point Focal RIARC et REFRAM*

ABDERAMANE BARKA ABDOULAYE DONINGAR FORMATEUR DE PRESSE PAR VOCATION, HOMME DE MEDIA PAR CONVICTION

LA TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ DES MEDIAS ET DE L'AUDIOVISUEL

A l'orée de ses 50 ans, Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar aura déjà passé une trentaine d'années d'exercice dans le secteur des médias et de la communication. Ce passionné des métiers des médias, dès le jeune âge, est passé de cameraman free-lance (1992), étant encore sur les bancs de l'école, puis collaborateurs du journal Le Progrès (1993), à Président de la Haute Autorité des Media et de l'Audiovisuel (HAMA), actuellement.



En novembre 1996, où Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar devrait, après son baccalauréat, entamer sa formation en journalisme,

c'est l'Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC) qui l'a accueilli, à Niamey, au Niger. Brillamment, Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar en sort

nanti d'un diplôme supérieur de journalisme, en 1999.

D'août 1999 à septembre 2000, il revient exercer au quotidien Le Progrès comme journaliste



reporter, puis rédacteur en Chef, de septembre 2000 à décembre 2001, pour finalement porter le journal vers son apogée en qualité de directeur de Publication, du 31 décembre 2001 au 31 décembre 2022.

Formateur de presse par vocation, Abdéramane Barka a aussi une longue expérience dans les organisations professionnelles. De 2004 à 2009, il a été rapporteur général de l'organe d'autorégulation, l'Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique des Médias au Tchad (ODEMET), puis président, de 2009 à 2013.

En octobre 2019, à l'issue d'une Assemblée Générale,

Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar a été élu président du Conseil d'Administration de la Maison des Médias du Tchad (MMT), pour un mandat de trois ans.

D'une présidence à une autre, l'homme de 49 ans est élu président de la Commission Nationale de la Carte d'Identité du Journaliste Professionnel (CNCIJP), depuis juin 2020, au titre de l'Union des Journalistes Tchadiens (UJT) pour un mandat de trois (03) ans.

Pétri d'expériences dans le domaine journalistique, le patron de presse et formateur Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar a lancé son

hebdomadaire dénommé **Déclis**, en février 2022, avant d'être appelé par le Chef de l'Etat à la tête de la Haute Autorité des Media et de l'Audiovisuel, en pleine transition dédiée à la refondation de la Nation tchadienne.

Nommé par décret présidentiel n°1225, du 16 mai 2022, Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar a engagé aussitôt la HAMA dans l'assainissement et l'exercice professionnel du journalisme au Tchad. Abdéramane Barka est marié et père de 6 enfants.

Nâissem Isabelle
Point focal RIARC-HAMA